

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 01 juillet 2025**

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à M. DURAND Gérald.

Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

N° 27/2025**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant, la modification d'emploi décidée par le Conseil Municipal lors de la réunion de ce jour, le tableau des effectifs est mis à jour à compter du 15 juillet 2025 comme suit :

Service administratif :

1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35 heures – 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures – 2 emplois d'adjoint administratif à 35 heures.

Service technique :

1 emploi d'agent de maîtrise principal territorial à 35 heures - 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures – 4 emplois d'adjoint technique à 35 heures.

Service scolaire :

2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (soit 18 heures et 28 heures) – 1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe à temps non complet soit 23 heures

Tous services (agent technique intervenant au service scolaire et dans les différents bâtiments communaux) :

1 emploi d'adjoint technique de 18 heures

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 février 2018 l'autorisant à recruter si besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : adjoints administratifs et adjoints techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des effectifs présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Yves PONTHER

